



Demande de caution pour une sarl

Par **twin21**, le **16/05/2016** à **12:48**

Bonjour,

J'ai besoin de vous...

Je suis caution de mon entreprise (une sarl) qui est en procédure de liquidation depuis trois ans.

Ma banque m'assigne devant le tribunal pour payer la caution (3426€ plus 929€ d'intérêt du au retard de paiement) alors que la liquidation de la sarl n'est pas encore terminée, que l'entreprise a des biens (camion,matériel)et que la somme du n'est du coup pas connu.

Après un appel au service de la banque pour leur expliquer, ils m'ont demandé de payer la somme demandée et dit qu'ils me rembourseront le trop perçu après le jugement, de plus ils me demandent 1000 € de dommages et intérêts. Je suis très surpris, car lors leur première demande, le 8 avril 2013 (pour le même motif), j'ai contacté leur service pour leur signifier que le jugement était en cour et je n'avais plus eu de leurs nouvelles jusqu'au courrier de début mars me demandant de payer la somme sous 15 jours puis cette assignation au tribunal.

J'aimerais savoir s'il faut que je paye de suite la somme demandée (sachant que je n'ai pas les fonds disponibles) ou si je peux, légalement et sans risque, attendre le jugement de la clôture de la sarl,

Merci pour votre aide,

Cordialement

M Belin